Ligue des droits de l'Homme

SAF

Syndicat de la Magistrature

Ligue
des Droits de l'Homme

Syndicat
des Avocats de France

Syndicat
de la Magistrature

# LA JUSTICE DES MINEURS

PREVENTION–SANCTION– EDUCATION –SANCTION
EDUCATION–SANCTION–PREVENTION–EDUCATION
SANCTION–PREVENTION–SANCTION–PREVENTION
PREVENTION–SANCTION–EDUCATION–SANCTION
SANCTION–PREVENTION–SANCTION–EDUCATION
PREVENTION–EDUCATION–SANCTION–PREVENTION
EDUCATION–SANCTION–EDUCATION–SANCTION
SANCTION–PREVENTION–SANCTION–EDUCATION
EDUCATION–SANCTION–EDUCATION–SANCTION
SANCTION–PREVENTION–SANCTION–EDUCATION
EDUCATION–PREVENTION–SANCTION–EDUCATION
PREVENTION–SANCTION–EDUCATION–SANCTION

## Une Justice à reconstruire

*avec la participation d'*

AVOCATS, EDUCATEURS,
MAGISTRATS, SOCIOLOGUES

# JEUDI 16 MAI

**De 18 à 22 heures**

**A la Faculté de Droit et de science politique**

Avenue Robert Schuman - Amphi Mistral

18 h. – 20 h. Introduction et Ateliers
20 h.45 Conférence et Débat

Entrée libre. Une collecte sera proposée à la fin pour couvrir les frais engagés.

La Ligue des Droits de l'Homme
Le Syndicat des Avocats de France
Le Syndicat de la Magistrature

*proposent une soirée de travail sur*

# LA JUSTICE DES MINEURS

La Justice des Mineurs est attaquée de toutes parts.
On est passé d'une philosophie de la prévention et de l'éducation à une priorité à la punition.
On a fermé les « maisons de correction » pour ouvrir les Centres éducatifs fermés, puis les établissements pénitentiaires pour mineurs.
La Protection judiciaire de la jeunesse a été profondément transformée.
La minorité pénale a été constamment abaissée, les peines ont été alourdies.
Il est temps de remettre à plat cette question en dépassant les slogans.
D'ailleurs le gouvernement a promis une grande loi à discuter dans les mois qui viennent.

***Après une information technique sur la procédure appliquée au parcours judiciaire d'un jeune auteur de faits de délinquance,***
***nous proposons trois ateliers menés en parallèle :***

## ATELIER 1 : Mesures éducatives et répressives, qui traite entre autres de l'origine et de l'accompagnement des mesures.

*La protection des mineurs en danger a été retirée à la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) qui n'agit plus qu'auprès de mineurs convaincus de délinquance.*
*Les mesures répressives se sont développées sans prendre en compte ce qui mène à la délinquance ni comment en sortir.*

## ATELIER 2 : Evolution législative récente.

*Lois à répétition qui détricotent l'ordonnance de 45 qui affirme le principe de la primauté de la réponse éducative par rapport à la répression. Cette ordonnance s'inscrivait dans le mouvement généreux et humaniste de la France de la Résistance, en 1945, et avait aussi un souci d'efficacité comme le montre son exposé des motifs:* "La France n'est pas assez riche d'enfants pour qu'elle ait le droit de négliger tout ce qui peut en faire des êtres sains".

## ATELIER 3 : Regard de la société et la réalité de la délinquance des mineurs.

*Dépasser la vision médiatique ou politicienne de cette réalité pour comprendre les enjeux, voire des solutions.*

**APRES UN BUFFET**

*un compte-rendu des ateliers sera rapporté en amphi,*

*suivi par une conférence de* **Monsieur Alain Vogelweith,**
conseiller à la Cour d'Appel, *qui reprendra l'ensemble de la problématique.*

**Un débat avec la salle conclura la soirée**

***Participeront à la soirée (débats et ateliers) comme experts :***

**Me E. Baldo** et **Me F. Ruyssen** (avocats), **M. Cavallo** et **N. Delourme** (éducatrices à la PJJ),

**M. B. Calas** (Juge des enfants) et **J. L. Durand** (juge des enfants à la retraite),

**M. Menot** (vice-procureure), **A. Vogelweith** (Président de chambre à la Cour d'Appel)

et **J. M. Permingeat** (président de la chambre des mineurs à la Cour d'Appel), **L. Mucchielli** (sociologue).